■ CONSEIL GÉNÉRAL

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 24 mars 2022

En prévision de la séance du Conseil général du 31 mars 2022, nous vous signalons une erreur qui s'est glissée dans le rapport 22-4102 et qui donne lieu à l'erratum suivant :

Erratum au « Règlement concernant le stationnement sur le domaine public » du rapport 22-4102 du Conseil communal au Conseil général relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public.
Remplacement des termes : « jours ouvrables » (qui comprennent le samedi) par les termes : « du lundi au vendredi », comme résumé ci-dessous :

Ancienne version :

« Article 4. Secteurs lettre b. Le centre-ville élargi (secteur « macaron ») : en périphérie de l'hypercentre, le parcage des véhicules est autorisé par zone avec disque de stationnement pour une durée maximale de 2 heures, les **jours ouvrables** de 07h00 à 19h00, excepté pour les possesseurs de macaron urbain ZU pour lesquels le parcage est libre en tout temps.»

Nouvelle version :

« Article 4. Secteurs lettre b. Le centre-ville élargi (secteur « macaron ») : en périphérie de l'hypercentre, le parcage des véhicules est autorisé par zone avec disque de stationnement pour une durée maximale de 2 heures, **du lundi au vendredi** de 07h00 à 19h00, excepté pour les possesseurs de macaron urbain ZU pour lesquels le parcage est libre en tout temps.»

Par ailleurs, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour de cette séance comme suit :

6. INTERPELLATIONS

22-603 De M. Nicolas Aubert et consorts (PLR) : La commune peut-elle contribuer à éviter à l'édition 2022 de la fête du Music Festival Promo un destin hors-sol et morcelé ?
Après deux ans de pause et alors que la vie post-pandémie reprend avec les annonces successives de concerts, festivals et autres manifestations dans des

formats dénués de mesures autres qu'écologiques, l'édition 2022 de la fête du Music Festival Promo devrait aussi permettre aux loclois d'ici et/ou de cœur de retrouver les repères festifs qui leur ont tant manqué et qui ne pourront avoir autant de saveur hors leur biotope naturel. Plus de trois mois nous séparant de cette manifestation phare et si positive pour l'image de la ville, le Conseil communal peut-il s'engager à faire part aux organisateurs du souhait d'une part du Conseil général de réintégrer l'édition 2022 du Music Festival Promo dans ses quartiers du centre-ville et de mettre à disposition des organisateurs de quoi faciliter les modifications attendues ?

22-604 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Remplacement de personnel : le Conseil communal saisira-t-il l'opportunité de créer des synergies avec La Chaux-de-Fonds ?

À la suite des départs de la conservatrice du MBAL et du médecin scolaire, le groupe PLR entrevoit la possibilité de repenser la politique de recrutement de la commune des postes clés de nos institutions. En ces temps difficiles pour nos finances, ne serait-il pas le moment de mettre nos ressources en commun avec notre voisine, La Chaux-de-Fonds ? En recrutant communément avec la ville de La Chaux-de-Fonds un conservateur ou un médecin scolaire, nous pourrons répartir entre nos deux communes des coûts importants. De plus, l'attrait de diriger 2 institutions culturelles reconnues attirera certainement des profils plus intéressants. À l'heure où les deux villes des montagnes neuchâteloises accusent de lourds déficits, il est difficilement justifiable de maintenir 2 postes de conservateur de musées des beaux-arts, à moins de 10 kilomètres. Concernant le poste de médecin scolaire, il est difficile de trouver des candidats. Dès lors, s'atteler à deux dans la recherche d'un médecin sera plus efficient et peut-être plus fructueux. De ce fait, le groupe PLR demande au Conseil communal comment envisage-t-il la succession de ces deux postes, et si des discussions sont en cours ou le seront avec La Chaux-de-Fonds pour étudier la proposition développée dans ce texte ?

9. MOTION

22-901 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Il est grand temps pour les vélos.

La belle saison de la petite reine pointe son nez, il est temps de lui faire de la place !

Afin que le vélo continue de développer son essor pour les déplacements journaliers tant des élèves que des adultes, il est maintenant urgent de développer un plan de mobilité douce pour notre commune. La mobilité douce, cycle ou trottinette, n'a pour le moment quasi aucun espace propre dans notre ville. Elle se retrouve encolonnée sur des routes peu adaptées aux heures de pointes sans légitimité ; nez de cycliste dans pot d'échappement !

Pour rappel, en 2016, à plus de 84%, les neuchâtelois.es ont accepté « Neuchâtel Mobilité 2030 », programme dont l'un des quatre piliers est notamment la mobilité douce (avec le RER, les routes nationales et les routes cantonales). L'idée est d'augmenter la part des transports en vélo en développant des réseaux cyclables complets et cohérents sur tout le territoire neuchâtelois. Les communes ont leur partition à jouer avec des subventions cantonales à la clé. Il nous faut donc faire notre part ! Sur le site ne.ch, on lit que le canton de Neuchâtel est « à l'avant-garde avec une loi votée en 2017 qui répond aux exigences actuelles du Conseil fédéral (https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SPCH/mobilitedouce/Pages/A-vélo.aspx) ! » et on découvre un plan directeur cantonal de mobilité cyclable élaboré en 2016

déjà. Dans ce dernier document, on découvre une piste cyclable qui traverse Le Locle.
En avril 2021, Les Verts.es rêvaient de voir fleurir du jaune un peu partout ! Cette fameuse couleur ni verte, ni bleue, ni rouge. Cette couleur interpartis, qui est bonne pour tous !!! Ce rêve est resté bien rangé dans nos têtes, il n'a pas vu le jour. Pour sécuriser les cyclistes, il n'est pas inutile dans un premier temps de peindre des lignes ou des vélos au sol. Cela montre simplement aux automobilistes qu'il faut partager la chaussée car cela ne semble pas aller de soi pour tous. Un petit geste qui peut éviter ou éloigner les cauchemars.
Mais certainement, nous avons besoin de plus que ces quelques coups de pinceau. Pour cela, Les Vert.es demandent au Conseil Communal un plan de mobilité douce de la ville ainsi que des emplacements officiels et sécurisés pour parquer les vélos. Nous ne pouvons attendre la fin des travaux du tunnel, nous devons trouver des solutions maintenant, la santé de notre planète dépend aussi de nous.

10. QUESTION

22-1001 De M. François Schaffner et consorts (PLR) : Comment la ville du Locle gère la pose de clôtures et signalisations provisoires des chantiers ?
Nous aimerions connaître le processus de demande et de pose d'éléments de clôture et de signalisation routière lors des chantiers de construction et de fouilles en ville du Locle?

- A quel dicastère en revient la charge?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de sécurité des chantiers?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de signalisation routière?
- Quelles sont les exigences de la commune en matière de nettoyage du domaine public lors de salissures dues au chantier ?
- Quelle est la fréquence des contrôles des exigences de la commune?

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli